

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

**EXTRAIT du PROCES-VERBAL des
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 14 mars 2011

Conseillers
en fonction : **10**

Secrétaire de séance : Patrick GRESSER

Conseillers présents : **10**

SEANCE du 25 mars 2011

Etaient présents :

Le maire : Alain NORTH.

Les adjoints : Pascal STUTZMANN, Marcel NORTH, Nathalie GEIGER.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Christian HUBER, Daniel SCHOETZ, Patrick GRESSER, Jean-Paul GLASSER.

Absents excusés : Néant

Procuration : Néant.

Délibération n° 2011/15

Objet : un emprunt contracté par la commune

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 3 avril 2009 ;

Vu la délibération n° 2011/05 du 28 janvier 2011 relative à la demande de création d'une Association Foncière Urbaine Autorisée ;

Vu les demandes d'offre faite par courrier en date du 12 janvier 2011 faite à la Caisse des Dépôts et Consignations, au Crédit Mutuel et au Crédit Agricole ;

Vu la réponse de la Caisse des Dépôts et Consignations nous informant qu'elle peut seulement financer des projets d'investissement d'intérêt général dont l'éligibilité est donnée par l'Etat ;

Vu les offres de prêt en date du 17 janvier 2011 du Crédit Agricole et du 27 janvier 2011 du Crédit Mutuel ;

Vu la demande expresse de réactualisation de ces offres en date du 21 mars 2011 auprès de ces deux établissements de crédit ;

Considérant que la commune, dans la délibération ci-dessus visée, s'engage à acquérir les parcelles dont tout propriétaire opérerait pour le délaissement dans le cadre du projet de création d'AFUA à la zone IAU3 du Plan Local d'Urbanisme ; que cet engagement nécessite des ressources financières importantes que la commune ne possède pas à ce jour ;

Considérant que la commune, une fois qu'elle sera partie prenante de cette AFUA, devra participer aux frais de celle-ci et notamment la viabilisation des parcelles, proportionnellement aux terrains détenus dans la zone ; que cette opération de viabilisation est onéreuse ;

Considérant qu'une fois que les parcelles seront viabilisées, celles-ci pourront être revendues par la commune ;

Considérant qu'à ce jour, seul le Crédit Mutuel a été dans la capacité de réactualiser son offre de prêt ;

Le conseil municipal, entendu les explications du maire, et à quatre voix (C. HUBER, J-P. GLASSER, P. KLEIN, R. RUSCH) contre et six voix pour :

DECIDE de contracter un prêt auprès du Crédit Mutuel, dont le siège social est 34, rue du Wacken à Strasbourg, à la hauteur de 250 000 €, à un taux fixe de 4,10 %, sur une durée de quinze années comportant une période de franchise en capital de trois ans durant laquelle seuls les intérêts seront payables trimestriellement ;

AUTORISE le maire à transmettre tout document nécessaire à la conclusion du contrat et à signer le contrat avec l'établissement.

Fait et délibéré à Wintzenheim, le 25 mars 2011.

Suivent les signatures sur la feuille d'émargement.

Pour extrait conforme, le 28 mars 2011.

Le Maire
Alain NORTH